Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260427-2026_37-DE

Mairie de Le Tréhou
Ti-kêr An Treoù-Leon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LE TREHOU

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres			
En exercice	**Présents**	**Pouvoir**	**Ayant pris part au vote**
15	12	2	14

Date de convocation
22/04/2026
Date d'affichage
29/04/2026

L'an 2026, le 27 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire.

Présents : CANN Joël, AUVRET Stéphane, MILIN Emma, LE BOT Fanny, MAZO Isabelle, VAILLANT Nadia, BERDER Patrice, CHATELAIN Morgane-Katell, DE FONSECA Stéphanie, SANQUER Fabien, KEROAS Jean Marie, TOBIE Guillaume
Absents :
Absents excusés : FAVRE-TEMPLE Jessica
Excusé(s) ayant donné procuration : DELAUNAY René (pouvoir à Stéphane AUVRET), PITON Benoît (pouvoir à Joël CANN)
A été nommé(e) secrétaire : CHATELAIN Morgane-Katell

2026_37 Désignation du représentant à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale des actionnaires de la société PFCA

Par délibération du 23/09/2025 n°35-2025, il a été décidé d'approuver la participation de la commune au capital de la Société des Pompes Funèbres des Communes Associées (PFCA).

Suite à cette participation, il importe de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale des actionnaires ne bénéficiant pas d'une représentation directe au conseil d'administration de la SPL[1].
Se porte candidat pour ces deux fonctions M. le Maire, Joël CANN.

Pour ces désignations, l'article L 2121-1 du Code général des collectivités territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou règlementaire ne s'y oppose.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le scrutin public.

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-33 du Code générale des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 23/09/2025 n°35-2025 approuvant la prise de participation au capital de la Société des Pompes Funèbres des Communes Associées (PFCA)

Le conseil municipal, après vote public, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. le Maire, Joël CANN comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale de la Société des Pompes Funèbres des Communes Associées (PFCA),

- **AUTORISE** M. le Maire, Joël CANN à présenter sa candidature à toutes les fonctions et plus particulièrement celles de représentant commun des différents membres de l'assemblée spéciale.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260427-2026_37-DE

Extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance
CHATELAIN Morgane-Katell

Le Maire
Joël CANN